

DECRET N° 2009- 308 DU 1^{ER} JUILLET 2009

Portant nomination de Directeurs des Services
Techniques du Ministère des Enseignements
Maternel et Primaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-733 du 22 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Sur** proposition du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

DECRETE :

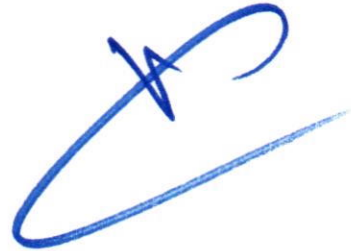
Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Directeurs des Services Techniques du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Il s'agit de :

- Directeur des Infrastructures, de
l'Équipement et de la Maintenance : Monsieur Garba ALIDOU
- Directeur des Établissements Privés
des Enseignements Maternel et
Primaire : Monsieur Moussa AROUNA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,



Félicien Chabi ZACHARIE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MEMP 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-
INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 2 JO 1.